

SAMEDI
25
JUIN
2022



JOURNÉE MONDIALE
CONTRE L'ABANDON
DES ANIMAUX
DE COMPAGNIE



**DOSSIER
DE PRESSE**

SOUTENU PAR :


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

le magazine
30
millions d'amis



PARTENAIRES MÉDIAS


NORMANDISE
Pet Food


Leur Bien-être, Notre Passion.


ROYAL CANIN
INCROYABLE JUSQU'À DANS LE MOINDRE DÉTAIL.

 Univet

PARTENAIRES OFFICIELS

LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE L'ABANDON DES ANIMAUX DE COMPAGNIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

UNE JOURNÉE MONDIALE POUR ALERTER CONTRE L'ABANDON

L'abandon des animaux de compagnie est un drame mondial. Chaque année, rien qu'en France, plus de 100 000 chiens et chats sont abandonnés, soit un toutes les trois minutes. Ce chiffre, qui est loin de refléter la réalité car aucun recensement national n'existe, place notre pays au premier rang européen des abandons des animaux de compagnie. C'est en été, dans la période qui précède les vagues des départs en vacances, que les abandons sont les plus nombreux. On estime qu'ils s'élèvent à près de 60 000 rien que chez nous. Ce phénomène s'étend à la plupart des pays européens et des autres continents dits développés où l'animal de compagnie est considéré comme un bien de consommation. C'est pour alerter et sensibiliser à la fois le grand public, les institutionnels et les politiques qu'a été lancée de la Journée mondiale contre l'abandon des animaux de compagnie en 2019, date de la première édition.

LE SAMEDI 25 JUIN 2022

La Journée mondiale contre l'abandon des animaux des compagnie est fixée, chaque année, le dernier samedi du mois de juin. C'est le week-end qui précède le premier grand départ en vacances d'été des Français (juilletistes). Historiquement, ce week-end correspond, pour les animaux de compagnie, au début du pic des abandons.

UNE INITIATIVE DE
SOLIDARITÉ
PEUPLE
ANIMAL

Une initiative de Solidarité Peuple Animal

Solidarite-Peuple-Animal est une association, créée en juillet 2018, pour favoriser et organiser l'aide à destination des refuges et associations qui recueillent des animaux abandonnés ou errants. La plateforme Solidarite-peuple-animal.com offre un outil pour cette mise en relation et fonctionne comme un site de petites annonces où les associations peuvent faire part de leurs besoins (en adoptions, services, matériels) et les particuliers et entreprises peuvent proposer leur aide.



L'ABANDON DES ANIMAUX DE COMPAGNIE, UN MAL FRANÇAIS

Chaque année, des millions de chiens et de chats sont abandonnés à travers le monde par leurs maîtres qui considèrent qu'ils sont un problème dans l'organisation de leurs congés. Si certains sont amenés directement dans les refuges, encore trop nombreux sont ceux que leurs maîtres abandonnent sur la voie publique, dans la campagne ou la forêt les exposant aux accidents de la route, aux pièges, la faim, la soif et l'errance.

EN ÉTÉ, UN ANIMAL ABANDONNÉ TOUTES LES TROIS MINUTES

Ce chiffre, déjà énorme, serait pourtant loin de la réalité puisqu'aucun recensement national fiable et centralisé n'existe. Officiellement, dans notre pays, 36% des chats et 7% des chiens (hors territoires outre-mer) abandonnés sont euthanasiés (source Opav).

La Journée mondiale contre l'abandon des animaux de compagnie a été créée pour sensibiliser les populations à ce sort injuste réservé aux chiens, chats mais aussi aux nouveaux animaux de compagnie (lapins, rongeurs...).

Cet acte, assimilé à de la maltraitance lorsqu'il est commis sur la voie publique, est particulièrement répandu dans les pays dits « civilisés », qui considèrent les chats et les chiens comme des objets de consommation dont beaucoup ignorent les besoins et l'engagement que leur adoption représente sur le long terme.

L'ABANDON sur la voie publique d'un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité est considéré comme une maltraitance. A ce titre, il est puni de 3 ans de prison et de 45 000 d'amende.

Le fait d'abandonner l'animal, en connaissance de cause, dans des conditions présentant un risque de mort immédiat ou imminent constitue une circonstance aggravante.

Lorsque l'abandon est commis avec circonstance aggravante, l'auteur encourt 4 ans de prison et 60 000€ d'amende, sauf si l'abandon a entraîné la mort de l'animal.

Si l'abandon a entraîné la mort de l'animal, l'auteur encourt 5 ans de prison et 75 000€ d'amende.



LA LUTTE CONTRE L'ABANDON : UNE PRIORITÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE EN 2021

A la fin de l'année 2020, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a fait de la lutte contre l'abandon une priorité du ministère de l'Agriculture. « *La France détient un triste record à l'échelle européenne* », a commenté le ministre, à propos des 100 000 abandons de chats et de chiens qui se produisent chaque année en France (et sans doute deux à trois fois plus faute de recensement).

LE PLAN DE LUTTE PROPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS AXES :

SENSIBILISER

En conditionnant l'acquisition d'un animal de compagnie à l'obtention d'un certificat de sensibilisation, en encadrant les ventes sur Internet et en diffusant un fascicule auprès des scolaires.

ACCOMPAGNER

En octroyant des subventions aux refuges et associations pour augmenter le nombre de places pour les animaux abandonnés, améliorer leur bien-être et confort et en soutenant les campagnes de trappages et stérilisation des chats errants.

SANCTIONNER

En portant à trois ans la peine maximale en cas d'abandon ou de maltraitance et en renforçant la peine pour défaut d'identification (1500 euros, et jusqu'à 3000 euros en cas de récidive)

LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE L'ABANDON SOUS LE HAUT PATRONAGE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Dans cette volonté de lutter contre l'abandon, le ministère de l'Agriculture, cette année, apporte son soutien à la quatrième édition de la Journée mondiale contre l'abandon des animaux de compagnie créée, depuis 2018, par l'association Solidarité Peuple Animal.

SOUTENU PAR :



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le plan de lutte du gouvernement a trouvé un écho dans l'adoption par l'Assemblée nationale, le 29 janvier dernier, de la proposition de loi contre la maltraitance. Ce texte prévoit notamment un renforcement des sanctions en cas d'abandon d'un animal sur la voie publique qui est un acte assimilé à de la maltraitance. La peine encourue est portée à 5 ans d'emprisonnement (au lieu de deux) et à 45000 euros d'amende (au lieu de 30000).



DURANT LE COVID-19

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE : DES SUPPORTS ÉMOTIONNELS

Durant la pandémie, nous avons été nombreux à nous tourner vers nos animaux de compagnie pour traverser ces périodes difficiles. Certains en ont même profité pour adopter pour supporter les confinements.

On savait déjà que la « thérapie par l'animal » ne se limite pas aux EHPAD, prisons, hôpitaux... mais qu'elle ne se manifeste aussi chaque jour, dans la sphère privée, à la maison. Les scientifiques nous l'ont appris : « ronronthérapie », échanges de regards, caresses, interactions...provoquent simultanément chez l'homme et l'animal une baisse du rythme cardiaque et une élévation du taux d'ocytocine (communément appelée hormone de l'amour, du plaisir et de l'attachement maternel).

Alors, forcément, tout cela s'est exprimé plus encore depuis la crise du coronavirus et surtout depuis les mesures de confinement, dont l'objectif sanitaire était précisément de nous priver au maximum de contacts sociaux avec d'autres être humains...

Entre le télétravail et les limitations de sorties, notre animal n'a jamais autant mérité son appellation « de compagnie » ! Voire, pour les plus fragiles d'entre nous, d'« animal de soutien émotionnel » (ESA, emotional support animal, en anglais). Une mission tout ce qu'il y a de plus officielle aux États-Unis, par exemple, où des chiens (et même des animaux très insolites) sont autorisés à prendre l'avion en même temps que leur maître victime d'anxiété, dépression, troubles paniques, etc.

“ Les ventes et adoptions ont explosé pendant la crise sanitaire ”

Durant ces deux années, le besoin ressenti par les Français confinés de bénéficier de la présence et du réconfort d'un animal s'est donc exprimé fortement au point que les ventes et adoptions de chats et de chiens, mais aussi de nac, ces nouveaux animaux de compagnie, ont explosé. Les refuges ont même vécu une situation quasi inédite depuis longtemps puisque les boxes se sont vidées, même des animaux âgés ou qui n'attiraient plus les regards.

Mais deux ans plus tard, il semblerait que certains adoptants des confinements reviennent sur leur coup de cœur. En janvier de cette année, la SPA alerte les médias sur la quasi saturation de ses refuges, une situation qui, en temps normal, n'arrive qu'en juillet-août, au moment des départs en vacances : « *Actuellement, dans les 62 refuges et maisons SPA, plus de 7 200 animaux sont en attente d'une famille* », s'inquiétait Guillaume Sanchez, le président de la SPA. Parmi les animaux qui sont remis aux associations, beaucoup de jeunes chiens et chats qui étaient clairement des « Covid pets » comme l'a rapporté, à France bleu, Fabrice Roussel, responsable du refuge de Chilleurs-aux-Bois : « *Pendant le confinement, il y a eu des gens qui ont adopté des animaux mais sans réfléchir, explique-t-il. Ils s'aperçoivent, un an après, qu'ils n'ont plus envie de s'en occuper.* »

“ L'arrêt des stérilisations a multiplié les portées de chatons non désirées ”

Mais c'est côté chats que la situation est la plus préoccupante de l'aveu de beaucoup d'associations. La Fondation 30 Millions d'amis explique notamment que durant les confinements, aucune des associations locales n'a pu procéder à des opérations de capture ni à des stérilisations de chattes qui, arrivées à l'âge adulte, ont eu leur première portée... puis leur deuxième. Résultat, il y a eu des milliers de naissances et de nombreux chatons ont été déposés dans les refuges. La SPA en a recueilli 30% de plus qu'en 2019.

Parmi les raisons évoquées pour expliquer cette hausse des abandons, on trouve les aléas de la crise sanitaire. La fin du confinement et du télé-travail total ont eu raison de l'espiègle chaton ou du brave toutou qui avait attendri la famille. Avec le retour à une vie « normale », le temps consacré à son animal de compagnie s'est réduit et l'atmosphère s'est tendue par le stress de gérer à la fois le travail, la famille et l'animal. Parfois, mal à l'aise et déboussolés par ce changement brusque de conditions de vie, chats et chiens ont même pu développer des comportements dits gênants comme la destruction, les aboiements, la malpropreté, voire l'agressivité.

EN 2022, PLUS QUE JAMAIS, LA MOBILISATION AUTOUR DE L'ABANDON EST D'ACTUALITÉ.

EN 2022 :

PRIORITÉ À L'ADOPTION RESPONSABLE

Cette année encore, la Journée mondiale contre l'abandon porte le message de l'adoption responsable. Celle qui n'est pas faite sur un coup de tête, celle qui engage sur le long terme et n'envisage pas l'abandon comme une éventualité.

LA CHARTRE DU MAÎTRE RESPONSABLE



JOURNÉE MONDIALE CONTRE L'ABANDON DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

À l'occasion de la Journée mondiale contre l'abandon, je m'engage à être un maître responsable de l'animal de compagnie que j'ai adopté. Qu'il soit un chat, un chien, un lapin, un furet ou tout autre NAC, qu'il soit vieux, jeune, malade ou handicapé, je respecte ces 15 engagements...

- 1 JE NE T'ADOpte PAS SUR UN COUP DE TÊTE**

Que je l'achète ou le reçoive gratuitement, l'adoption d'un animal de compagnie est un acte mûrement réfléchi. L'adoption est un engagement.
- 2 JE T'IDENTIFIE**

L'identification est obligatoire en France pour les chats et les chiens. Je respecte la loi en lui donnant une identité. C'est la preuve de mon engagement et une assurance de le retrouver en cas de perte, de fugue ou de vol.
- 3 JE TE FAIS STÉRILISER**

Si je ne suis pas un éleveur, la stérilisation est une garantie contre les portées non désirées, qui sont la cause de nombreux abandons.
- 4 JE VEILLE SUR TA SANTÉ**

J'assure à mon animal un contrôle vétérinaire régulier. Je le fais vacciner et soigner quand il est malade, âgé ou accidenté.
- 5 JE POURVOIS À TA NOURRITURE ET À TA BOISSON**

En quantité et en qualité, je fournis à mon animal plusieurs repas par jour, sans manque ni excès, afin de répondre aux besoins liés à son espèce, à son âge et à son état de santé.
- 6 JE POURVOIS À TON CONFORT ET À TON BIEN-ÊTRE**

Je m'engage à lui fournir un lieu de vie qui lui procure sécurité et confort.
- 7 JE NE T'IGNORE PAS**

Je procure à mon animal des activités, des contacts avec ses congénères et avec les humains de la famille et en dehors de celle-ci.
- 8 JE T'EMMÈNE EN VACANCES AVEC MOI**

L'adoption d'un animal est un engagement sur toute l'année. En cas d'impossibilité de l'emmener en vacances, je m'engage à confier sa garde à une personne responsable, à titre gratuit ou onéreux.
- 9 JE T'ÉDUQUE**

L'éducation permet à un chien de vivre en harmonie avec ses congénères et les humains, quel que soit son âge.
- 10 JE RESPECTE LA LOI ET LES DÉCISIONS LOCALES CONCERNANT TON ESPÈCE**

J'évite ainsi de m'exposer à des poursuites qui pourraient nuire au devenir de mon animal (port de la muselière, ramassage des crottes, aboiements...).
- 11 JE NE T'EXPLOITE PAS**

Ni dans des activités illégales de combats, ni dans des paris et spectacles qui nuisent au bien-être, à la sécurité et à la survie de mon animal.
- 12 JE NE TE FAIS PAS EUTHANASIER PAR CONFORT**

L'euthanasie est un acte qui se décide en concertation avec le vétérinaire uniquement dans le but d'abrégier les souffrances tant psychologiques que physiques de l'animal.
- 13 JE NE TE MALTRAITE PAS**

Volontairement ou involontairement, la souffrance faite à un animal est un acte de cruauté puni par la loi. Si la maladie expose l'animal à la souffrance, le vétérinaire doit tout mettre en œuvre pour la soulager.
- 14 JE NE T'ABANDONNE PAS**

L'abandon, autre que pour des motifs impérieux et auprès d'un refuge, est un acte de maltraitance puni par la loi.
- 15 JE T'AIME**

J'assure quotidiennement à mon animal des moments de partage, d'échange et d'activité avec ses congénères, ma famille et moi-même.

[LIEN VIDÉO](#)

LE SITE DE LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE L'ABANDON, POUR S'INFORMER ET PARTICIPER



JOURNEEMONDIALECONTRELABANDON.COM

Mis en ligne au 20 mai 2022, ce site a été spécialement conçu par Solidarité-Peuple-Animal afin de permettre à chacun de trouver toutes les informations relatives aux abandons en France et à cette opération de sensibilisation.

IL S'ADRESSE :

- Au grand public
- Aux refuges et associations
- Aux entreprises
- Aux médias

ET PROPOSE :

- De signer en ligne la Charte du maître responsable pour s'engager auprès de son animal
- De télécharger l'affiche de la Journée mondiale contre l'abandon
- De télécharger les logos de la Journée mondiale contre l'abandon
- De trouver les informations sur les abandons
- De télécharger les articles et vidéos relatifs à la Journée mondiale contre l'abandon
- De s'inscrire sur la plateforme Solidarité-Peuple-Animal pour aider les refuges à côté de chez vous en devenant bénévole ou en leur apportant de la nourriture et/ou du matériel
- D'inscrire son refuge ou son association sur la plateforme Solidarité-Peuple-Animal afin de trouver des bénévoles ou du matériel et/ou de la nourriture pour ses protégés
- De connaître nos partenaires qui soutiennent la Journée mondiale contre l'abandon
- De nous contacter pour relayer la Journée mondiale contre les abandons

Le site est disponible en anglais.



NU PAR :
UVERNEMENT

le magazine
30
millions d'amis

TFI

PARTENAIRES MÉDIAS

NORMANDISE
Pet Food

PURINA
Les chiens, les chats, les poissons.

ROYAL CANIN

Univet

PARTENAIRES OFFICIELS



LES MARQUES PARTENAIRES



NORMANDISE

Pet Food



Leur Bien-être, Notre Passion.®



ROYAL CANIN®

INCROYABLE JUSQUE DANS LE MOINDRE DETAIL



Univet



LES ANNEXES



QUI EST SOLIDARITÉ PEUPLE ANIMAL ?

La première plateforme entièrement gratuite de mise en relation des refuges et associations avec les particuliers et les entreprises qui veulent aider les animaux.

VENIR EN AIDE AUX REFUGES

Les refuges et les associations qui aident les animaux lancent des appels à l'aide désespérés car ils sont plongés dans une crise inédite.

Les causes de cette crise sont multiples :

- Hausse des abandons, qui ont lieu tout au long de l'année mais avec un pic pendant la période estivale ;
- Baisse des adoptions, ce qui engorge les refuges qui n'ont plus de place pour accueillir les chiens et chats qui arrivent ;
- Fin des contrats aidés qui privent les refuges des bras nécessaires pour accueillir leurs protégés dans de bonnes conditions de confort et de bien-être.

UNE PLATEFORME D'ENTRAIDE

Trouver de l'aide, du matériel, des adoptants, des parrains, des familles d'accueil est désormais une question de survie pour les refuges et associations.

Un site internet permet de mettre en relation, en un seul clic, ceux qui ont besoin d'aide et ceux qui veulent aider mais qui ne savent ni comment faire ni à qui s'adresser.

Accessibles sur tout le territoire, une offre d'aide, une demande d'aide, d'adoption ou de matériel peuvent trouver plus rapidement une réponse.



solidarite-peuple-animal.com



LES ANNEXES



LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE L'ABANDON 2020 : LUTTER CONTRE LES CAUSES DE L'ABANDON

Les causes de l'abandon sont multiples. Mort du propriétaire, divorce, déménagement, accident de la vie, arrivée d'un bébé, allergie, coût, maladie ou vieillesse de l'animal, vieillesse de son maître, entrée en Ehpad... Souvent aussi, c'est le manque de connaissances des besoins d'un animal, l'irresponsabilité qui conduit à l'achat coup de coeur (caprice ?) ou l'accessibilité trop facile à la propriété d'un être vivant dont l'espérance de vie dépasse les 10 ans... A la fin de l'été 2018, après la vague d'abandons, le personnel de la SPA Marseille-Provence postait sur sa page facebook une macabre liste à la Prévert des motifs invoqués pour abandonner son animal...

“

Il est malade,
Il ne sert à rien
Il est trop vieux, on va garder sa laisse. Vous avez des chiots ?
Il a peur de l'orage
Il ne garde pas la maison
Il est trop sociable
Il monte sur l'arbre pour pouvoir s'échapper
Je pensais que notre berger allemand allait être de petite taille
Mon nouveau compagnon ne l'aime pas
J'abandonne mon chien car je suis enceinte et je ne suis pas immunisée contre la toxoplasmose (sic !)
Je le trouve moche
Sa couleur ne me convient pas après réflexion
Il a 9 ans, ça vit 11 ans donc vous pouvez l'euthanasier
Il est trop câlin, en fait c'est un chien de canapé
Il éclabousse quand il boit dans sa gamelle
Je suis allergique aux poils de chien, donc je le ramène mais je veux en choisir un autre
Je suis maman, chef d'entreprise et j'ai du parquet
Il a 19 ans, il miaule trop fort
Elle fait du bruit quand elle va dans sa litière
J'abandonne mon chaton ataxique de 4 mois car il ne se laisse pas faire quand mon autre chat souhaite avoir des relations sexuelles avec lui
Il perd ses poils
Je le ramène car il louche et j'ai peur qu'il soit aveugle...

”



RESTONS EN CONTACT

Pour obtenir des informations, affiches, logos et interviews,
merci de contacter

KATIA RENARD

Présidente de Solidarité-Peuple-Animal et
Rédactrice en chef du magazine 30 Millions d'amis

MAIL : krenard@buena-media.fr

ADRESSE POSTALE : 11-15 Quai Dion-Bouton, 92800 Puteaux

TÉL : 01 72 44 62 01

